



Gometz, le 17 août 2026

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Les inscriptions au transport scolaire pour la rentrée de septembre 2026 sont closes.

Depuis le 1^{er} septembre 2025, seuls les enfants qui habitent à gauche de la Route de Chartres dans le sens Gometz -> Bures peuvent être inscrits au transport scolaire. La subvention de la Région n'étant versée qu'en raison de la dangerosité de la traversée de la route de Chartres, les enfants résidants à droite (coté groupe scolaire, ne nécessitant pas de traversée) ne sont pas concernés. Par conséquent, ils ne sont pas éligibles au transport scolaire.

À partir de la rentrée 2026, les inscriptions des maternelles et des CP-CE1 et CE2 sont prioritaires sur les autres niveaux. Les inscriptions des classes de CM1 et CM2 ne sont validées que dans la limite de la capacité d'accueil du bus.

Pour la rentrée de septembre, toutes les demandes des élèves de maternelle, CP-CE1, CE2, CM1 sont validées. Seules les demandes de carte de transport des élèves de CM2 n'ont pas pu être prises en compte en raison du dépassement de la capacité d'accueil dans le bus scolaire.

Vous, parents, avez toujours la possibilité de mettre en place un pédibus. La mairie pourra vous accompagner et vous soutenir dans cette démarche.

Comptant sur votre compréhension.

Bien cordialement.

Le service scolaire